



obligation de l'héritier

Par **Archange19**, le **24/11/2020** à **22:08**

bonjour

Pour la succession après décès du dernier parent

suis-je obligé d'être présent chez le notaire qui convoque les héritiers ?

puis-je me faire représenter et par qui ?

Par **youris**, le **25/11/2020** à **10:33**

bonjour,

vous pouvez donner mandat à la personne de votre choix.

vous pouvez vous faire représenter par un clerc de l'étude.

prenez contact avec le notaire.

il existe des dispositions particulières suite au confinement.

salutations